



Datum / Date: 19/04/2016  
Uur / Heure: 10:43  
Vraag / Question: n° 10866

**Question orale de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur Didier REYNDERS, Ministre des Affaires étrangères et européennes,  
concernant la mission de la Commission européenne à Téhéran  
- déposée le 18 avril 2016 -**

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères,

Une importante délégation de l'Union européenne, emmenée par la Haute représentante pour la politique étrangère Federica MOGHERINI, prévoit de se rendre cette semaine en visite-éclair à Téhéran, en Iran.

Outre la HRU, cette délégation européenne comptera parmi ses membres pas moins de 8 Commissaires européens, parmi lesquels notamment les titulaires du portefeuille de l'énergie, du marché intérieur, des transports, de la recherche ou encore de l'environnement. L'objectif est d'explorer entre autres les différents types de coopérations bilatérales potentielles entre l'UE et l'Iran.

Cependant, plusieurs membres du Parlement Européen ont qualifié cette visite de « prématurées », arguant que celle-ci se déroulait avant que l'on puisse apprécier tout signe d'amélioration des droits de l'homme et de la situation des femmes, condition préalable à une normalisation des relations.

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- A la suite de cette mission européenne à Téhéran, des possibilités de coopérations bilatérales futures se sont-elles dégagées dans certains secteurs ? Si oui, lesquelles ?
- L'Union européenne a-t-elle prévu des instruments qui lui permettront d'évaluer les progrès effectués par l'Iran en matière des droits de l'homme et du droit des femmes ? Dans l'affirmative, pouvez-vous m'informer de leur nature et de l'existence d'une échéance à laquelle nous pourrions recevoir les premiers rapports ?
- L'Union européenne prévoit-elle d'octroyer prochainement à la Commission européenne un mandat permettant de négocier un éventuel accord commercial avec Téhéran ? Quelle est la position de la Belgique dans la perspective d'un tel accord ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

## QO 10866

Votre question porte sur la visite en Iran de la Haute Représentante avec une délégation de 7 commissaires de L'Union européenne en avril dernier. Le but de cette visite, trois mois après 'implementation day', était d'explorer les possibilités offertes par la levée des sanctions pour relancer les relations UE-Iran et la coopération dans une série de domaines, tels que la coopération économique, l'énergie (y inclus l'énergie nucléaire), la recherche et l'innovation mais aussi l'environnement, les transports, la culture ou la question migratoire. Ces domaines tiennent compte des nombreux besoins et opportunités de l'Iran ainsi que des intérêts de l'UE et ses Etats membres.

La Belgique a ainsi récemment décidé de s'engager dans la rédaction d'un 'Memorandum of Understanding' (MoU) dans le domaine de l'Environnement entre la Belgique et l'Iran. Il aborderait entre autres la gestion des déchets, des eaux usées, de la désertification et de la pollution de l'air.

Le dialogue politique - notamment pour inciter l'Iran à se montrer un acteur responsable sur les questions régionales - et la question des droits de l'homme constituent également des éléments importants dans le contexte de la relance de ces relations. Lors de la visite de la Haute Représentante, un accord sur le principe du lancement d'un dialogue droits de l'homme est intervenu. La situation des droits de l'homme dans ce pays - et notamment le nombre élevé d'exécutions - reste en effet un sujet de préoccupation majeure pour l'UE comme souligné par la Haute Représentante.

L'Union européenne a plusieurs instruments à sa disposition pour améliorer et promouvoir la situation des droits de l'homme dans des pays tiers, comme des lignes directrices sur différentes thématiques droits de l'homme, dont celle sur la peine de mort ou sur la violence envers les femmes. L'Union européenne tient également des dialogues sur les droits de l'homme avec des pays tiers. Cependant, le dialogue sur les droits de l'homme entre l'UE et l'Iran est suspendu depuis des années, en raison du soutien de l'UE à une résolution à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Iran. L'Iran exigeait que l'UE retire ce soutien, ceci est contraire aux lignes directrices de l'UE sur les dialogues en matière de droits de l'homme. Comme je vous l'ai dit, l'Iran marque désormais son accord sur la reprise d'un dialogue sur les droits de l'homme avec l'UE. Finalement, je voudrais rappeler que des mesures restrictives de l'Union européenne demeurent en vigueur contre l'Iran à cause de la situation des droits de l'homme dans le pays.

En ce qui concerne la question de la politique commerciale commune, la Commission européenne qui négocie au nom de l'Union, a retenu la stratégie d'une normalisation progressive qui doit passer par une réactivation des négociations en vue de l'adhésion de l'Iran à l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC). Alors seulement, elle pourra réalistement envisager des négociations commerciales en bonne et due forme entre l'Iran en l'UE. Cette reprise des négociations d'adhésion de l'Iran à l'OMC peut compter sur le soutien de la Belgique.